

| | | |
|---|--|------------------------------|
| Communauté de Communes Centre Intercommunal d'Action Sociale ASTARAC ARROS EN GASCOGNE | P.V. Réunion du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail | 24/10/2018 Service : R.H. |
|---|--|------------------------------|

Réunion du Mercredi 24 Octobre 2018 à 14H30 à Villecomtal sur Arros

Présents :

Représentants de la collectivité :

Madame Annie Bourdallé, vice- présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Gérard Fauqué, vice-président de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Monsieur Daniel Pomiès, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Représentants du personnel :

Madame Marilys Arroudère, représentante CGT

Madame Corinne Cugini, représentante CGT

Madame Donna MEIJER, représentante UNSA

Assistante de prévention :

Madame Marie- Hélène Forgues

Fonctionnaires assistants administratifs :

Monsieur Damien HILSON, Directeur Général des Services

Madame Valérie MROZINSKI, Responsable des services finances, RH, Marchés Publics, MSAP

Personne qualifiée :

Madame Sandra FERRARONI, Référente prévention au CDG32

Excusés :

Madame Céline Salles, Présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne,

Madame Sylvie Lahille, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes et membre du Conseil d'Administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne

La séance est ouverte à 14h30 par Madame Annie Bourdallé, vice- présidente de la Communauté de Communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne qui exercera la présidence du comité.

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du CHSCT du 13 Juin 2018 à l'unanimité des membres présents.

1 – Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels de la communauté de communes et du Centre Intercommunal D'Action Sociale Astarac Arros en Gascogne – Mise à jour 2018 et planning 2019.

Madame Valérie MROZINSKI, responsable RH, informe les membres présents qu'au niveau de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne un rendez-vous s'est tenu avec Mesdames Sandra FERRARONI et Lucie FUZEAU (Service prévention du CDG32) pour travailler sur la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R) le lundi 09 juillet 2018 à 9H30 (DUER pas actualisés depuis 2016 et 2014).

Au cours de cette matinée, un point a été fait sur le fonctionnement de la communauté de communes et du CIAS Astarac Arros en Gascogne, sur les Risques Psycho Sociaux et un planning de travail a été établi ;

En 2018 :

Sur la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne :

Une mise à jour classique (plan d'actions) du D.U.E.R a été effectuée en partenariat avec l'assistante de prévention avec intégration des R.P.S de manière globale suite au retour de la prestation réalisée par Mme CHARRY (mission de conseil en organisation du CDG32).

Ce travail s'est déroulé le jeudi 06 septembre 2018 (avant et après les mesures de bruit prévues sur la cantine de Villecomtal).

Visite de la cantine de Villecomtal le 06 septembre 2018 pour effectuer les mesures de bruit de 11H30 à 14H00.

Visites des sites de portage de repas (lundi 24 septembre 2018 : Villecomtal/Laguian/Sainte-Dode/Manas/Estampes/Haget) et mardi 16 octobre 2018(Saint-Médard/Berdoues/Miramont d'Astarac/Labejan).

Sur le Centre Intercommunal Astarac Arros en Gascogne :

Une mise à jour classique (plan d'actions) du D.U.E.R a été effectuée en partenariat avec l'assistante de prévention avec intégration des R.P.S de manière globale suite au retour de la prestation réalisée par Mme CHARRY (mission de conseil en organisation du CDG32).

Ce travail s'est déroulé le jeudi 12 juillet 2018

Une présentation des plans d'action actualisés est réalisée par Mesdames Valérie MROZINSKI, responsable RH et Sandra FERRARONI, référente prévention au CDG32.

Madame Annie Bourdallé soumet au vote, les D.U.E.R présentés ;

La mise à jour du D.U.E.R de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne est approuvée à l'unanimité.

La mise à jour du D.U.E.R du C.I.A.S Astarac Arros en Gascogne est approuvée à l'unanimité.

En 2019 :

L'objectif commun aux deux structures consistera à effectuer une mise à jour en détail et dans leur intégralité des D.U.E.R de la communauté de communes et du C.I.A.S Astarac Arros en Gascogne en constituant des groupes de travail métiers et en intégrant les R.P.S au niveau des équipes de terrain.

Il s'agira de ;

1 – Laisser passer les élections professionnelles afin que les nouveaux membres du CHSCT soient installés pour pouvoir revoir complètement les D.U.E.R (conseillé tous les 5 ans),

2 – Visiter l'ensemble des sites sur le dernier trimestre 2018 et courant du 1^{er} semestre 2019 afin de disposer d'un état des lieux précis,

3 – De constituer des groupes de travail métiers (bâtiments, administratif, saad, ssiad...) courant du 1^{er} semestre 2019 associant des représentants des organisations syndicales et des agents avec un responsable de groupe afin de refaire des D.U.E.R par site de travail,

Il est rappelé qu'actuellement, il y a 8 groupes sur la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne (administratif, conduite de bus, atsem, cantine, entretien locaux, ludothèque, entretien bâtiments et festivités, espaces verts et sentiers de randonnées) et 5 groupes sur le C.I.A.S (SAAD, SSIAD, EHTM, Petite enfance, Enfance Jeunesse).

4 – conduire une 2^{ème} démarche de travail sur les R.P.S à l'échelon des groupes de travail,

5 – de mettre en place des actions de prévention en intra en sollicitant l'intervention du CDG32 (organisation d'ateliers réseaux sur des thématiques de prévention) sur les risques incendie et routier mais aussi en sollicitant notre compagnie d'assurances Groupama. Les dates seront à déterminer.

Points proposés par les représentants du personnel :

1 – Circuits de communication agents/encadrants de proximité

Les représentantes du personnel souhaiteraient que tous les agents de la collectivité puissent joindre leur N+1 et N+2 mais aussi réciproquement que les N+1 et N+2 puissent joindre les agents de la même façon avec de la traçabilité.

A ce jour, les méthodes diffèrent suivant les services pour que les agents fassent remonter leurs besoins, attentes et demandes.

Il y a ;

- les mails (s'il y a un ordinateur sur le lieu de travail et si l'agent peut y avoir accès),
- le téléphone fixe sur le lieu de travail,
- le portable de l'agent (s'ils veulent bien s'en servir),
- les échanges directs, lors des visites du N+1 sur les lieux de travail.

Elles demandent que le même protocole soit mis en place sur tous les lieux de travail et pour tous les agents.

Mr HILSON propose en premier lieu qu'il n'y ait qu'un seul numéro de téléphone d'astreinte mis en place et communiqué à tous les agents.

Mr FAUQUÉ suggère qu'un cahier de liaison soit mis en place dans chaque lieu de travail.

Mr HILSON pense qu'il convient de ne pas se précipiter et propose d'étudier cette demande avec l'ensemble des responsables de pôles au cours d'une réunion de travail.

2 – Compte pénibilité

Les représentantes du personnel souhaiteraient savoir si des agents en bénéficient ou pourraient y prétendre.

Mesdames Valérie MROZINSKI (responsable RH) et Sandra FERRARONI (responsable du service de prévention du CDG32) informent les membres présents que les agents concernés par le compte pénibilité qui est remplacé par le compte professionnel de prévention sont :

- les salariés des employeurs de droit privé,
- le personnel des personnes publiques employé dans des conditions du droit privé.

Elles précisent que les fonctionnaires ou agents des personnes publiques sous contrat de droit public ne peuvent acquérir de droits au titre du compte professionnel de prévention mais que la pénibilité peut être prise en compte par le biais du classement des emplois dans la catégorie active ou sédentaire et qu'il conviendra à ce titre de se renseigner auprès de la CNRACL.

Cependant, elles stipulent que bien que les fonctionnaires ne puissent acquérir de droits au titre du compte professionnel de prévention, l'obligation réglementaire pour l'employeur de suivre leur exposition à la pénibilité reste applicable ainsi que :

- la traçabilité de cette exposition dans une fiche spécifique,
- le fait de prévenir ces facteurs de risques professionnels au travail,
- l'intégration des données « pénibilité » dans le document unique.

Lors de la mise à jour du D.U.E.R du C.I.A.S Astarac Arros en Gascogne en 2019, il conviendra d'ailleurs d'intégrer ce risque au document.

Enfin, le service RH va se renseigner pour savoir si un agent qui a travaillé en CDI jusqu'au mois de mars 2018 avant d'être sous statut de droit public est éligible au compte professionnel de prévention.

3 – Temps d'activité des agents de prévention

Madame la Présidente rappelle qu'il n'y a pas d'obligation particulière et que les moyens alloués sont très différents d'une structure à l'autre.

Toutefois, conformément à l'engagement pris lors de la séance du C.H.S.C.T du 13/06/2018 une ½ journée par mois sera dégagée afin que les agents de prévention puissent travailler sur cette thématique.

Madame la Présidente informe les membres présents que suite au départ, par voie de mutation, de Mme Nathalie PARDON, assistante de prévention et bien qu'aucune réglementation n'impose d'avoir deux assistants de prévention (un pour la CCAAG et un pour le CIAS AAG) elle a choisi de confier cette mission à Mme Claire TANQUES récemment recrutée. Mme Claire TANQUES étant également sapeur-pompier volontaire cette mission d'assistante de prévention lui permettra de valoriser ses compétences personnelles à titre professionnel.

Enfin, elle précise qu'une convention sera signée avec le S.D.I.S 32 et que Mme Claire TANQUES devra suivre une formation initiale préalable à sa mission d'assistante de prévention auprès du CNFPT puis réaliser au moins une fois par an une formation de mise à jour (Prévent'Gers ou autre thématique CNFPT).

Planning prévisionnel de travail des assistants de prévention ;

- Mardi 27 Novembre 2018 après-midi,
- Décembre ; pas d'intervention,
- Jeudi 31 Janvier 2019 après-midi.

4 – EPI travailleur isolé

La structure a demandé à l'agent du service technique de tester le protocole travailleur isolé mis en place mais cela n'a pas encore été fait.

A l'issue de ce test, si l'essai n'est pas concluant l'achat d'un Dispositif d'Alerte de Travailleur Isolé (qui fonctionne comme un dispositif type présence verte et qui se déclenche automatiquement avec appel vers 4 ou 5 numéros dès que l'agent se retrouve en position allongée) pourrait être envisagé.

Monsieur Daniel POMIES propose que plusieurs pistes soient étudiées ;

- D'une part, tester l'utilisation de talkie walkie,
- D'autre part, prévenir le Maire de la commune lieu d'intervention de l'agent afin que celui-ci puisse assurer une surveillance.

5 – Nuisances sonores réfectoire Villecomtal

Une visite a été effectuée le 6 Septembre 2018 par Mme FERRARONI pour un diagnostic bruit.

Madame FERRARONI, responsable service prévention du CDG32, rappelle qu'il faut que les agents travaillent 8h consécutivement avec 85 décibels pour que cela soit reconnu comme maladie professionnelle. En dessous de ce seuil, cela occasionne de la fatigue et du stress.

Problématique identifiée lors de la visite sur site ; la résonance dans la cantine.

Mme FERRARONI propose ;

- D'une part, de solliciter l'intervention d'un professionnel en isolation phonique,
- D'autre part, de communiquer à la structure les coordonnées d'une liste de professionnels susceptibles de réaliser cette prestation.

6 – Diagnostic RPS

En 2019 (cf point 1 ci-dessus) un important travail de renouvellement du D.U.E.R va être effectué (groupes de travail avec un référent métier) et l'intégration (2^{ème} phase) des Risques Psycho Sociaux sera réalisée.

7 – Portage repas

Mesdames Valérie MROZINSKI, responsable RH et Sandra FERRARONI, responsable service prévention du CDG32, ont effectué les visites de l'ensemble des sites de cantine scolaire concernés par la problématique du portage des repas afin de traiter celle-ci dans son ensemble.

Madame Sandra FERRARONI présente la synthèse des difficultés rencontrées et solutions à étudier sur l'ensemble des sites :

1- Containers lourds :

- Voir si des containers polystyrène plus haut, permettant de contenir 3 plats existent ;
- Voir pour tester les containers polystyrène en effectuant des relevés de température sur la tournée la plus longue (Villecomtal-Estampes) sur les plats froids et chauds ;
- Voir aussi la solution des containers polystyrène sur les portages vacances pour les centres de loisirs.

2- Plats qui ferment mal :

- Les agents sont obligés de ré-appuyer fort sur les couvercles des plats avant de les intégrer dans le container = force exercée importante ;
- Voir pourquoi ce problème est récurrent (plats usés, plats non adaptés...).

3- Conditions de travail difficiles sur les sites :

- Voir au cas par cas, les difficultés et les pistes d'amélioration sur chaque site.

4- Différences d'accès sur les sites :

- Parfois l'agent peut entrer dans la cours avec le véhicule, parfois non ;
- Voir s'il existe une interdiction auprès de l'inspection académique ;
- Si pas d'interdiction, prévoir une note d'information et permettre aux agents d'aller se garer au plus près du site de livraison.
- Si pas d'interdiction, voir avec les instituteurs pour les heures de présence des enfants dans la cours et modifier si possible pour que la livraison se fasse en l'absence des enfants.

5- Absence de pause repas pour les agents :

- Les agents n'ont pas de pause repas comprise dans leur planning, ils mangent tous sur le pouce pendant le service, sans être assis ou alors mangent à 15h après leur service ;
- Revoir l'organisation pour permettre aux agents d'avoir une pause repas avant le service, avant l'arrivée des enfants comprise dans leur planning ;

- Réfléchir à l'organisation avec les agents directement, car il faudra certainement faire au cas par cas en fonction des contraintes de chaque site.

6- Entretien des locaux

- Matériel présent performant et de qualité mais les agents ne les utilisent pas correctement
- Prévoir une formation et une sensibilisation du personnel sur le matériel et les produits présents et utilisés
- Prévoir la mise en place de la pré-imprégnation sur tous les sites

Madame FERRARONI insiste sur le fait qu'il convient d'être vigilant car la solution visant à généraliser l'utilisation des containers en polystyrène (poids d'environ 1kg) sur l'ensemble des sites n'est pas la seule solution à retenir. Les conditions de travail sur les différentes cantines contribuent également aux difficultés physiques pouvant être rencontrées par les agents.

Les représentantes du personnel espèrent que le temps de travail prévu par la structure sur le planning de l'agent effectuant la tournée la plus longue (Laguian-Mazous/Sainte Dode/Manas-Bastanous/Estampes) est en adéquation avec le temps de travail nécessaire sur le terrain afin de permettre à celui-ci respecter les contraintes qui s'imposent à lui ; temps de trajet entre les différents sites (distance), temps de déchargement/rechargement et respect des limitations de vitesse.

8 – Retour sur les visites des sites des écoles de Labéjan et Miramont d'Astarac

Un compte-rendu des interventions réalisées et restant à réaliser est effectué auprès des membres présents suite aux visites réalisées lors de la précédente réunion du C.H.S.C.T ;

Ecole de Labejan :

Vitre Cassé - Réparée

Demande des étagères – Rangement effectué pas nécessaire -

Poignée – Réparée -

Evier – Réparé (robinet)

Ranger la zone de stockage et mettre 2 armoires ou étagères métallique ou plastique dans le 3ème local(le même modelé qu'a la cuisine de Villecomtal) - Rangement effectué – Site visité par Valérie MROZINSKI la semaine dernière.

Sonnette à installer - Non réalisé – Mathieu dispose d'une sonnette à l'atelier, celle-ci sera installée prochainement.

Chariot inox – A voir.

Voir pour installer dans les WC des étagères en mélaminé à la place de celles en bois pour faciliter le nettoyage.

Réalisation en cours de la peinture dans le couloir. Agrandissement de l'ouverture permettant d'accéder au WC garçons et WC handicapés.

Ecole de Miramont :

Sur le dortoir : Proposition de suppression du mur du couloir côté bureau pour agrandir l'espace dortoir. Non retenu par la commission bâtiments.

Moisissures, Mathieu n'a pas pu regarder cette problématique cet été. Il propose de nettoyer et de mettre de la peinture pour salle humide. Il regardera si une solution de circulation d'air non motorisée pourrait être installée.

Coller la plinthe et nettoyer le salpêtre Reste à faire

Le téléphone a été changé.

Cantine de Miramont :

Achat du téléphone effectué.

VMC - Remplacement du moteur de la VMC vu en commission bâtiments. En attente de décision élus. Peinture du mur idem.

WC réalisés.

Guirlande enlevée.

Coller le fil de téléphone : Fait

Néons à remplacer côté cuisine et cantine : Fait

Autres problèmes identifiés lors de la visite des sites de portage :

Evier légumerie (trop petit) / Solution d'installation d'une machine lavante séchante / Aménager avec des rangements l'espace de stockage des produits et denrées alimentaires + bureau. Reste à voir

Problème de la chambre froide – M.David PUJOS n'a toujours pas livré la chambre froide.

9 - Visites des écoles et cantine de Estampes, Laguian-Mazous, Haget.

Vu l'heure avancée et avec l'accord unanime de tous les membres présents les visites des écoles sont repoussées au prochain CHSCT.

Monsieur Daniel POMIÈS après s'être excusé quitte la séance à 16H45.

- **Questions diverses**

- Les représentantes du personnel font part aux élus de la demande des agents pour que les visites se fassent quand ils sont présents sur leur lieu de travail.

- Les représentantes du personnel font part aux élus du mécontentement de l'agent en charge du service de restauration de la cantine scolaire de Miramont-d'Astarac lors de la précédente visite C.H.S.C.T du 13.06.2018 car ce dernier avait pris soin de mettre à disposition les équipements nécessaires à la visite (coiffes, surchaussures) et que ceux-ci n'ont pas été utilisés. L'inobservation de ces dispositions aurait pu avoir des conséquences significatives si un contrôle DCSPP avait eu lieu le lendemain car les normes d'hygiène n'étaient plus respectées.
- Les représentantes du personnel souhaitent avoir des renseignements sur la présence d'amiante dans le local du SSIAD.

La responsable RH signale que lors des travaux des tôles en éverite étaient présentes sur le toit à déposer avant la réhabilitation de la couverture mais qu'aucune information à ce sujet n'avait été communiquée à la structure par la commune siège des travaux.

La responsable RH souligne le professionnalisme et la réactivité du chef de service SSIAD qui a immédiatement prévenu la structure afin qu'une solution alternative de fonctionnement soit mise en place pendant la durée des travaux mais sans faire jouer le droit de retrait privilégiant le principe de continuité du service public.

Pendant toute la durée des travaux le bureau du SSIAD a été transféré dans un bureau de l'hôtel d'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 17h30.

La Présidente

La Secrétaire

Mme Annie BOURDALLE

Mme Corinne CUGINI



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cugini', written over a horizontal line.